

## « La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Fruit d'un important travail collectif de concertation et de rédaction entre les Communes forestières et l'ONF, la charte de la forêt communale est **le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF.**

Ce nouveau document vous accompagne pour prendre en main la gestion de votre patrimoine forestier, dans la concertation et le partenariat avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

A la fin de la journée, vous serez capable de :

- ⇒ Identifier les fondements du régime forestier
- ⇒ Cerner les prérogatives des élus par rapport à leur forêt
- ⇒ Appréhender les rôles et responsabilités de l'ONF dans les différents domaines liés à la gestion forestière
- ⇒ Distinguer les missions relevant du service public forestier et celles relevant du domaine concurrentiel
- ⇒ Discerner votre rôle et celui du Réseau des Communes forestières dans la gouvernance partagée avec l'ONF
- ⇒ Cerner le lien entre la Charte de la forêt communale et le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières
- ⇒ Mieux comprendre l'impact de vos décisions en lien avec les objectifs de gestion durable des forêts communales



### Communes forestières des Ardennes

Mairie  
08150 Sécheval  
03 24 32 63 02  
ardennes@communesforestieres.org

Président : Philippe Canot



### Communes forestières de Champagne-Ardenne

Maison régionale de la forêt et du bois  
Complexe agricole du Mont Bernard  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 21 48 17  
champagneardenne@communesforestieres.org

Président : Jean Pierre Michel

Vos interlocutrices :

Marjorie Cassagnaud, directrice  
Chloé Lindingre, mission bois énergie



## Journée de la forêt communale

Mardi 24 octobre 2017

à Bazeilles, salle de l'Infanterie de marine



## « La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR  
2016-2020

En tant qu'élu de commune forestière, cette journée vous concerne directement que vous soyez adhérent ou non à l'association des communes forestières.





# Journée de la forêt communale

Mardi 24 octobre 2017 à Bazeilles

## « La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Le 29 septembre 2017,

Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des bois,

En décembre 2016, la **nouvelle charte de la forêt communale** a été signée par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF.

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la charte est un guide précieux. Il est important que chacun s'approprie ce nouveau document pour une bonne gestion de notre patrimoine forestier, en concertation avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

Ainsi, les Communes forestières en partenariat avec l'ONF, ont choisi de mettre la charte au cœur de la prochaine formation à laquelle vous êtes invités **le 24 octobre 2017**.

Cette journée se déroulera en deux temps : une matinée en salle et une visite de l'entreprise UNILIN à Bazeilles. Cette visite sera notamment l'occasion d'échanger sur le rôle de la forêt publique dans l'approvisionnement de l'une des entreprises phares de la filière bois de la région.

Cette journée sera aussi pour vous l'occasion de rencontrer des représentants de votre association et des personnels de l'ONF, d'échanger sur l'actualité forestière et de faire part de vos attentes et suggestions.

Comptant sur votre participation à cette Journée de la forêt communale, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Philippe Canot  
Président

des Communes forestières des Ardennes

Jacques Baudelot  
Directeur

de l'Agence ONF des Ardennes

**8h45 : Accueil des participants à Bazeilles à la salle de l'Infanterie de marine** (place de l'Infanterie de marine)

**9h - 12h : Introduction de la journée**

**La Charte de la forêt communale : le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF**

- Les spécificités de la forêt publique et intérêts de la Charte
- La gouvernance partagée entre les Communes forestières et l'ONF
- Les missions qui relèvent du service public forestier et celles qui relèvent de conventions rémunérées, en matière d'aménagement, de surveillance, de commercialisation de bois, de travaux, de chasse...
- Les rôles et responsabilités des collectivités propriétaires de forêts et de l'ONF
- Le lien entre la Charte et le COP, contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières

**Activités de l'ONF dans les Ardennes : Bilan de la gestion menée pour les forêts des collectivités et échanges sur les facilités ou difficultés de gestion en lien avec les objectifs du COP**

*Témoignage d'un élu et d'un technicien forestier territorial sur le bois façonné*

**Actualités** : organisation à l'échelle Grand Est, Programme régional forêt bois, aides possibles (FEADER, MACOBOIS), etc.

**12h15** : Déjeuner pris en commun dans la salle de l'Infanterie de marine

**14h - 17h : Visite de l'usine UNILIN à Bazeilles (ZI Bazeilles I)**

Entreprise produisant des panneaux de fibres de bois. Intervention et échanges avec Christian Hinderschid, responsable des achats bois sur les perspectives de l'entreprise et l'approvisionnement (bassin d'approvisionnement, part de la forêt publique, contractualisation...)

Intervenants :

Philippe Canot, président des Communes forestières des Ardennes

Marjorie Cassagnaud, directrice des Communes forestières de Champagne-Ardenne

Jacques Baudelot, directeur de l'agence ONF des Ardennes

Hugues Maury, responsable service bois, agence ONF des Ardennes

Nous vous prions de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 17 octobre**



Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier de la Région et du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit)